

CONDITIONS TARIFAIRES

DOMAINES PROPOSES	CYCLE	PASSAGE DES EXAMENS THEORIQUES + 1 ^{er} et 2 nd PASSAGES PRATIQUES	SURVEILLANCE ET SUIVI DE CERTIFICATION
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • Gaz • Electricité 	CERTIFICATION INITIALE	<p>350 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois <i>(À partir de 3 domaines)</i></p>	<p>2 contrôles documentaires en cycle initial</p> <p>-1^{ère} année</p> <p>-Et entre le début de la 2^{ème} année Et la fin de la 6^{ème} année</p> <p>1 contrôle documentaire pour les cycles suivants</p> <p>Entre le début de la 2^{ème} année et la fin de la 6^{ème} année</p> <p>250 euros HT par domaine et par surveillance Paiement comptant</p>
	RECERTIFICATION		<p>3 contrôles documentaires</p> <p>2^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} année</p> <p>250 euros HT par domaine et par surveillance Paiement comptant</p>
TOUS CYCLES	<p>OFFERT</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • DPE sans mention • DPE avec mention • Audit Energétique 	RECERTIFICATION		
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • DPE avec mention • Audit Energétique 	EXTENSION DE PORTEE		<p>350 euros HT par domaine Paiement comptant</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mérules et insectes à larves xylophages 	CERTIFICATION VOLONTAIRE		<p>860 euros HT Paiement comptant</p>
			<p>490 euros HT Paiement comptant</p>

* A compter du premier passage d'un examen, le candidat dispose d'un délai d'un an pour valider la certification.

Passé ce délai, le candidat devra effectuer une nouvelle inscription et repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) (en cas d'échec)			
Type d'examen	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage et plus
* Examen Théorique	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
* Examen Pratique	GRATUIT	Au choix du candidat : • GRATUIT en fournissant une <u>attestation de formation</u> dans le domaine concerné et postérieure au dernier examen passé. OU • 200€ HT par domaine à repasser	200€ HT par domaine à repasser
Paiement comptant lors de l'inscription au passage supplémentaire			

global de la certification (sous réserve d'évolution réglementaire).

ANNULATION DU CANDIDAT APRES INSCRIPTION A UN EXAMEN (si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)	
ANNULATION 7 JOURS OUVRES AVANT L'EXAMEN	ANNULATION LE JOUR MEME DE L'EXAMEN
50 euros HT par domaine	100 euros HT par domaine
Paiement comptant à réception de la facture	

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

MODIFICATION DU PLANNING A LA DEMANDE DU CANDIDAT APRES RECEPTION DE LA CONVOCATION (Après analyse de faisabilité par Qualixpert)
80 euros HT
Paiement comptant à réception de la facture

PRESTATION PERSONNALISEE¹

ORGANISATION SUR DEMANDE SESSION EN PRESENTIEL

(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels²)

DEMI-JOURNEE

JOURNEE

375 euros HT

750 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

ORGANISATION SUR DEMANDE SESSION EN DISTANCIEL

(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels²)

50 euros HT pour le passage d'1 domaine + **30 euros HT** par domaine supplémentaire

Paiement **comptant** à réception de la facture

ETUDE CANDIDATURE SPECIFIQUE

(Demande d'inscription sur une session d'examen déjà préparée à réception de la demande)

100 euros HT supplémentaire

Paiement **comptant** à réception de la facture

⁽¹⁾Ne concerne pas les apporteurs d'affaires.

⁽²⁾Si l'examineur doit se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat.

EXAMEN PRATIQUE OU CAS TEST

(Afin que le certifié conserve sa certification suite à une réclamation, surveillance, CSO ou autre)

200 euros HT par domaine

Paiement **comptant**

CONTROLE(S) SUR OUVRAGE(S)

(réalisation entre le début de la 2^{ème} et la fin de la 6^{ème} année de certification dans le cadre de la surveillance tous domaines hors DPE et AUDIT énergétique dont les CSO sont réalisés en 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} années)

DOMAINES CONCERNES	NOMBRE DE DOMAINE	REALISABLE SUR ½ JOURNEE	REALISABLE SUR 1 JOURNEE
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention • Audit Énergétique • Gaz • Electricité 	1 domaine	1000 euros HT	
	2 domaines	1100 euros HT	1500 euros HT
	3 domaines	1200 euros HT	1500 euros HT
	4 domaines	1300 euros HT	1550 euros HT
	5 domaines	1400 euros HT	1600 euros HT
	6 domaines	1500 euros HT	1650 euros HT
	7 domaines	1600 euros HT	1700 euros HT

 **Attention :**

- En cas de récusation par le certifié du contrôleur attribué, les frais de déplacement liés à l'attribution d'un autre contrôleur, hors région, seront à la charge du certifié.
- Pour les certifiés sur Saint-Barthélemy : les frais de déplacement Guadeloupe – Saint-Barthélemy du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.
- Pour les certifiés en Guyane : les frais de déplacement Antilles - Guyane du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.

ANNULATION DU CONTROLE SUR OUVRAGE APRES RDV FIXE

Sans possibilité de proposer un autre bien et si le contrôleur s'est déjà déplacé
(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

Forfait de 500 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

En cas d'annulation non justifiée, l'intégralité des montants relatifs au contrôle sur ouvrage sera encaissée.

TRANSFERTS

ENTRANTS

SORTANTS

GRATUIT

70 euros HT par domaine

Paiement **comptant** à réception de la facture

SUSPENSION – REACTIVATION

SUSPENSION

REACTIVATION

(frais applicables à partir de la suspension)

50 euros HT

50 euros HT

Paiement **comptant**

Paiement **comptant**

SURVEILLANCE - TRAITEMENT DE LA LEVEE DES ECARTS

(Au-delà des 3 tentatives possibles pour lever les écarts via le QCM disponible sur l'espace personnel)

50 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

SURVEILLANCE VOLONTAIRE

(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)

150 euros HT par domaine

Paiement **comptant** à la demande de surveillance du certifié

TRAITEMENT PLAINTES EN CAS DE FAUTE AVEREE

150 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site : www.qualixpert.com.